

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Havre Seine Métropole

Compte-rendu de la rencontre PLUi

7 février 2024



PLUi



Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal

Accueillir l'avenir, préserver l'espace

MODALITES D'ORGANISATION DE L'ATELIER

INTERVENANTS

- **Jean-Baptiste GASTINNE**, Premier adjoint au Maire du Havre, Urbanisme et environnement, Le Havre Seine Métropole
- **Florent SAINT MARTIN**, Vice-Président, Le Havre Seine Métropole, en charge de l'urbanisme
- **Stéphane MAILLET**, Directeur Urbanisme, Habitat et Affaires immobilières, Le Havre Seine Métropole
- **Mihaela DUMITRU**, Cheffe de service urbanisme, Le Havre Seine Métropole
- **Mathilde ANDRE**, Chargée d'étude planification, Le Havre Seine Métropole
- **Axel LANCERY**, Chargé d'étude planification, Le Havre Seine Métropole
- **Capucine RICHARD**, Apprentie au service urbanisme, Le Havre Seine Métropole
- **Hugo COSSET COINSIN**, Chargée d'étude planification, Le Havre Seine Métropole
- **Paméla HAMMAR**, Chargée d'étude planification, Le Havre Seine Métropole
- **Margot LE ROY**, Responsable de mission, Rouge Vif (agence de concertation et de communication)
- **Juliette FOURNIL**, Cheffe de projet, Rouge Vif (agence de concertation et de communication)
- **Héloïse RHODET**, Consultante, Rouge Vif (agence de concertation et de communication)

INFORMATIONS PRATIQUES

- Date et horaires : 7 février 2024 de 18 h à 20 h 30
- Lieu : Grands salons de l'Hôtel de ville du Havre
- Nombre de participants : Environ 110 personnes (hors élus, représentants du Havre Seine Métropole)

DEROULE

- Ouverture et mot d'accueil de M. GASTINNE (18 h 30 à 18 h 45)
- Présentation de la démarche d'élaboration du PLUi par M. SAINT MARTIN (18 h 45 à 19 h)
- Temps d'échange (19 h à 19 h 20)
- Explication des modalités de déroulement de l'atelier par le prestataire Rouge Vif
- Temps de déambulation entre les stands (19 h 20 à 20 h)

LES OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Les rencontres du PLUi avaient pour objectifs de :

- Informer les habitants de l'avancée de l'élaboration du PLUi ;
- Présenter le PADD et engager les réflexions sur la phase réglementaire du PLUi en recueillant des premiers avis.

L'organisation :

- 1 temps en plénière de présentation suivi d'un temps de question-réponse ;
- 1 temps de déambulation au travers de plusieurs stands à visée informative et d'expressions libre
 - 1 stand à visée informative présentant la démarche d'élaboration du PLUi, le diagnostic et le Projet d'Aménagements de Développement Durable (PADD) du PLUi ;

- 1 stand de cartographie participative sur la thématique du patrimoine bâti et du patrimoine naturel ;
- 1 stand de discussion et d'expression sur les futures formes urbaines et la nature en ville sur le territoire de la Métropole ;
- 1 stand d'expression libre sur les envies, idées et demandes pour le futur de la démarche du PLUi.

Ce document rend compte de la présentation et les questions-réponses en plénière ainsi que des différentes expressions recueillies sur les stands par les animateurs.

RESTITUTION DU TEMPS DE PRESENTATION EN PLENIERE

MOT D'ACCUEIL PAR JEAN-BAPTISTE GASTINNE (1ER ADJOINT AU MAIRE DU HAVRE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT)

M. GASTINNE introduit la rencontre en rappelant l'historique de la démarche du PLUi pour le territoire du Havre Seine Métropole composé de 54 communes. Il rappelle que le PLU communal du Havre a été adopté en décembre 2019 et a, depuis lors, été modifié une fois par an environ. La communauté urbaine a fait le choix d'élaborer un PLU intercommunal qui concerne bien plus que la ville du Havre et est une démarche engagée pour les 54 communes, piloté par le vice-président en charge de l'urbanisme, Florent SAINT MARTIN.

Des précisions sont apportées quant au déroulé de la soirée qui sera divisé en deux temps : une présentation de la démarche puis des ateliers pour discuter entre citoyens et avec les acteurs du PLUi, présenter le projet dans son ensemble mais aussi recueillir l'avis de la population sur certains sujets du document.

M. GASTINNE présente ensuite les grands enjeux du PLUi :

- **L'enjeu de densification** : La densification est l'enjeu prioritaire pour la ville-centre du Havre afin d'éviter l'étalement urbain comme cela a pu être fait lors des cinquante dernières années. La densification est un sujet important et à ne pas négliger mais à mettre en œuvre de manière intelligente et réfléchi (surélever de façon raisonnable par exemple). La ville-centre est concernée tout comme certains quartiers qui ont aujourd'hui une véritable vie de village à part entière (services, commerces). La fonction du Havre dans le tissu territorial est présentée comme unique de par la présence du campus universitaire, de nombreux sièges d'entreprises mais également de par la fonction de cœur touristique que la ville occupe. Ce sont toutes les fonctions métropolitaines qui y trouvent leur place.
- **L'enjeu environnemental** : Le territoire doit s'atteler à préserver les espaces naturels ainsi que la biodiversité. Il est cité plusieurs exemples de lieux emblématiques à protéger ou à renaturer grâce au PLUi (forêt de Montgeon, Costières, jardins et parcs...) et il est rappelé l'importance d'agir sur la trame verte et bleue.
- **L'enjeu de résilience et d'adaptation au changement climatique** : La résilience face aux effets du changement climatique est l'un des enjeux du PLUi, tout particulièrement sur le sujet de l'augmentation du niveau de la mer. Une partie de la ville basse est ainsi soumise à un PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) et le PLUi permet de s'adapter et d'introduire des règles sur le sujet.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE PLUi PAR FLORENT SAINT MARTIN (VICE-PRESIDENT, LE HAVRE SEINE METROPOLE)

M. SAINT MARTIN précise la phase de travail actuelle du projet et présente l'historique de la démarche. Depuis 2021, un travail est fait sur le PLUi, seulement 2 ans après la naissance de la Communauté Urbaine. Ce PLUi n'est pas obligatoire et le choix aurait pu être fait d'attendre qu'une commune décide de réviser son PLU en profondeur pour être obligé de lancer le PLUi. Le travail partenarial engagé avec les communes dès 2019 a démontré les enjeux partagés entre les communes du territoire. Collectivement, le choix a donc été fait d'avoir un PLUi plutôt que des règles se limitant à chaque commune. Par exemple, la trame verte et bleue, comme évoquée auparavant en tant que grand enjeu, ne se limite pas seulement au Havre et ses communes limitrophes mais traverse la communauté urbaine tout entière. Ces constats se partagent au travers d'autres enjeux tels que : la protection du paysage, du patrimoine, de la ressource en eau. Un travail en chambre avec les élus et les techniciens a donc été engagé, même avant 2021, avant de lancer réellement le PLUi.

Il a été détaillé ensuite les différentes étapes d'élaboration :

- Le diagnostic qui permet de dresser un état des lieux du territoire dans son ensemble.
- La définition des grandes orientations politiques qui ont été débattues au sein du conseil communautaire de juillet 2023 et des conseils municipaux des 54 communes. Ces orientations sont beaucoup plus détaillées que dans d'autres territoires avec une volonté d'aller dans le détail pour rédiger le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- L'écriture du règlement pour savoir où on peut construire et dans quelles conditions, ce qu'il est possible ou non de faire, traduit en règles d'urbanisme. Le PLUi en est à cette étape.

Il est présenté ensuite les modalités de rencontre de la soirée, reposant sur une volonté de proposer un exercice différent d'une réunion publique classique en détaillant les 4 ateliers (les orientations politiques du PLUi, la carte interactive des enjeux patrimoniaux et bâti, protection de la biodiversité et nature en ville, formes urbaines). Les participants sont invités à poser des questions aux différents animateurs et représentants du Havre Seine Métropole présents mais aussi à échanger en petits groupes.

La présentation se termine par une brève présentation du PADD, construit en trois axes et dont il est rappelé quelques enjeux clés :

- Ancrer le projet dans son histoire et sa géographie : préservation des paysages, ce qui fait l'attractivité du territoire...
- Garantir l'attractivité de la Métropole : développement économique, du campus universitaire, du tourisme...
- Garantir la spécificité des territoires : avoir des règles qui permettent une diversité et un équilibre entre les villes, les communes rurales ou les pôles de proximité, par exemple entre des villes comptant 132 habitants comme Pierrefitte et d'autres comme Le Havre avec 170 000 habitants.

Un focus est fait sur la question de la densification qui est un enjeu majeur pour les élus du territoire. Il est rappelé l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), visant à réduire la consommation de terres agricoles et naturelles. Un calcul est fait à partir de la consommation des dix dernières années (de 2011 à 2021), soit environ 600 hectares, et entre 2021 et 2030, il sera nécessaire de diviser par deux cette dynamique. Après 2030, il est souhaité une limitation des possibilités d'étalement urbain et d'artificialisation des sols. Un travail en ce sens a déjà commencé avec une réappropriation des friches

portuaires, des hangars etc. afin d'en faire des habitations. En parallèle, une politique de renaturation est menée avec, sur le mandat en cours (2020-2026), 20 hectares végétalisés.

RESTITUTION DU TEMPS DE QUESTION DES PARTICIPANTS

Question d'une citoyenne : Les documents élaborés parlent d'un risque de submersion de 40 cm alors que si on regarde les derniers travaux du GIEC on parle plutôt d'un mètre. Est ce qu'on continue d'élaborer des textes à partir de 40 cm ou est ce qu'on prend la réalité de 1 mètre ?

Réponse de M. GASTINNE : Le travail est fait avec les chiffres que l'Etat a donné et respectés en tous points sur la base du Plan de Prévention du Risque Littoral (PPRL) élaboré par l'Etat. Les demandes d'urbanisme sont traitées en appliquant ces contraintes même s'il est possible que l'Etat entreprenne un nouveau travail d'ici quelques années pour s'ajuster aux nouveaux éléments.

Ces risques sont anticipés depuis plusieurs années dans la façon dont sont menés les programmes de rénovation urbaine, par exemple le réaménagement et la rénovation du quartier Danton (un des points les plus bas du Havre) : immeubles construits plus haut, rez-de-chaussée pas destinés à l'habitation mais plutôt au parking, espaces verts permettant à l'eau de s'infiltrer et de circuler en cas d'inondation.

Question d'un citoyen ancien agriculteur : Le ZAN peut-il être réglementé différemment sur la communauté urbaine ? Actuellement des efforts sont faits au niveau national mais à l'époque on proposait, lorsqu'on prenait une zone, de la retrouver ailleurs mais cela a conduit à un mitage dans lequel la faune, la flore et l'habitat ne se sont pas retrouvés. Il faut fixer une règle pour retrouver exactement la même chose.

Réponse de M. GASTINNE : Les règles de compensation, quand on a artificialisé dans des endroits repérés comme propices à la nature et la biodiversité, sont fixées par l'Etat. Elles sont aujourd'hui très dures et compensent, sinon plus, et n'accepteraient pas le mitage (c'est à dire la division de la compensation avec une dizaine de parcelles séparées pour un espace cohérent). L'approche qui s'impose à tous les niveaux est l'ERC (Eviter, Réduire, Compenser), la compensation est vraiment à la fin. Concernant le ZAN, les enjeux les plus importants sont en dehors du Havre où il n'y a plus beaucoup de terrains. L'enjeu global est de s'assurer que les projets logistiques, industriels et portuaires puissent continuer à voir le jour dans une zone qui est une zone de richesse en matière de biodiversité, la plaine alluviale de la vallée de la Seine. Il y a un conflit spatial entre préservation de la biodiversité, des réserves d'eau et d'expansion de l'eau avec le besoin de permettre le développement d'activités. Certains territoires font le choix de refuser ces projets, mais dans un contexte de relocalisation industrielle, des projets doivent voir le jour donc il faut en tenir compte. Des solutions existent, par exemple l'usine Siemens a été implantée sur une friche portuaire et non sur un espace agricole ou naturel.

Réponse de M. SAINT MARTIN : Il y a une volonté de donner des moyens aux communes pour densifier intelligemment. Il est toujours plus simple de construire sur des espaces vierges que sur des friches mais le travail est en cours avec un travail de délimitation de zones potentielles d'habitations et d'entreprises dans chaque commune. Il existe plusieurs centaines de zones à enjeu, au potentiel plus ou moins élevé. Le même travail est mené sur les zones qui sont identifiées comme « à renaturer » (en connexion avec un espace naturel, permettant la respiration d'un centre-bourg). Certains centres-bourgs suivent déjà cette dynamique en reconfigurant leurs centres (Angerville, Rolleville).

Question d'une élue : En cas d'artificialisation future, est-ce que la compensation liée au ZAN se fera sur la commune ou à l'échelle de la communauté urbaine ?

Réponse de M. SAINT MARTIN : Aujourd’hui la question se pose à l’échelle intercommunale. La modélisation se fait par secteur avec 5 zones urbaines identifiées avec des objectifs à ne pas dépasser dans chaque zone (cœur métropolitain, pôles urbains structurants, pôles structurants, pôles de proximité et communes rurales). Sur la communauté urbaine, la spécificité est d’avoir un hectare sur deux dédié à l’industrie quand c’est plutôt 70% pour l’habitat et 30% pour l’industrie sur les autres territoires.

Question d’un citoyen : Les falaises et le plateau agricole ont tendance à diminuer alors qu’ils sont un lieu clé pour la biodiversité (mares, faune, flore etc.). La tendance va vers plus d’urbanisme mais il faut protéger l’espace proche du rivage ainsi que les mares. Cet espace est un trésor à protéger, va-t-il continuer à l’être, notamment via un Espace Proche du Rivage (EPR) ?

Réponse de M. SAINT MARTIN : Il n’y a pas de décision prise sur l’EPR mais le PADD a identifié cet enjeu et a un niveau d’ambition élevé sur la question, notamment sur la capacité de circulation entre les espaces sensibles, surtout les mares. Le règlement va donc décliner cette orientation.

Réponse M. GASTINNE : Il existe un outil, l’Orientation d’Aménagement et de Programmation (OAP), qui peut être transverse aux 54 communes par exemple sur la protection de la biodiversité. Cela permet d’avoir une règle commune. Cela a été fait sur le plateau Dollemard avec l’aménagement et la restauration de mares avec un cheminement piéton dans un espace naturel sensible répertorié qui avait besoin d’être réservé et renaturé.

Question d’un citoyen : Le PLUi est amené à remplacer le PLU de chaque commune. Vont-ils s’accumuler ? Lequel va être prioritaire par rapport à l’autre ?

Réponse de M. SAINT MARTIN : Certaines communes n’ont pas de PLU, d’autres des PLU échus... Il y a diverses situations. Le PLUi va être le règlement applicable sur l’ensemble du territoire. Les villes qui ont un PLU récent ne vont pas devoir recommencer mais leur PLU va être intégré dans sa majorité au PLUi. Il y aura également un travail d’harmonisation (notamment des noms de zones utilisés) pour clarifier les situations. Un travail pour rendre lisible le règlement sera fait, notamment en ayant plusieurs cartes par commune. In fine, il y aura un seul document pour l’ensemble qui respectera les spécifications des communes (exemple du travail mené pour la vallée de la Lézarde pour avoir des règles claires et harmonisées.).

RESTITUTION DU TEMPS SUR LES STANDS

STAND 1: STAND GENERAL A VISEE INFORMATIVE

Ce stand permettait au public de découvrir les grands principes du PLUi, le calendrier d'élaboration du projet ainsi que les modalités de la concertation. De nombreux documents étaient mis à leur disposition tels que les fiches diagnostic « portrait de territoire » et la synthèse du PADD.

Les informations étaient présentées au travers de 5 panneaux d'exposition et un quizz en ligne permettait de susciter la curiosité et d'interroger les participants sur leur connaissance du PLUi.

Les panneaux d'exposition sont à retrouver sur le site internet du PLUi (<https://plui-lehavremetro.fr/mediatheque/>).

Ce stand était animé par un représentant du Havre Seine Métropole.



STAND 2 : PATRIMOINE BATI ET NATUREL

A partir de l'explication de ce qu'est un patrimoine bâti et un patrimoine naturel, les participants étaient invités à participer de manière numérique ou depuis les cartes mises à disposition à l'inventaire du patrimoine bâti et naturel. Cet inventaire nourrit le travail du PLUi pour identifier les éléments méritant une protection ou une valorisation particulière sur le territoire.

Ce stand était animé par un représentant du Havre Seine Métropole et de Rouge Vif.

L'explication détaillée du stand est à retrouver sur le site internet du PLUi (<https://plui-lehavremetro.fr/mediatheque/>).



Les résultats :

Les participants ont ajouté **20 lieux jugés** intéressants soit d'un point de vue architectural, soit d'un point de vue naturel. Il est à noter que ce sont les points de vue qui ont remporté les faveurs du public, représentant la majorité des points d'intérêt identifiés (5 sur 20). Les éléments bâtis sont identifiés en même proportion que les éléments naturels, signe d'une réelle prise en compte du naturel comme « faisant patrimoine ».

Ce travail vient compléter toutes les contributions déjà déposées sur la plateforme de la carte participative en ligne à retrouver ici. En tout, c'est **91 contributions qui sont déjà enregistrées**. Certains lieux identifiés peuvent récolter des votes des autres participants qui leur portent également un intérêt fort. Sur la carte en ligne, 51 votes font l'objet de cette priorisation.

Les éléments identifiés par les participants sur les communes du Havre et ses environs :

Patrimoine bâti	Patrimoine naturel
Salle des fêtes de Gravelle	Jardins de l'abbaye de Gravelle
Le Hangar Zéro	Point de vue sur le Havre et la mer, rue Felix Faure
Escalier de Montmorency	Point de vue Lycée Jeanne d'Arc
Square, devant l'Eglise Saint-François	Alignement d'arbres, rue Stendhal
Maison de ville remarquable, à l'angle de la rue Paul Souday et Jean-Baptiste Eyriès	Point de vue sur la mer, rue du Carrousel
Digue Nord du Havre	Point de vue sur la baie, rue du Fort
Cloche des Dockers	Square Saint-Roch
Clos du Val Soleil	Jardin Danton
Concierge école Massillon	Jardin fluviaux, quai de la Marne
Maison d'accompagnement, rue de l'Eure	Point de vue sur la forêt, parc de la forêt de Montgeon

STAND 3 : CADRE DE VIE ET FORMES URBAINES

Le stand n°3 portait sur la nature en ville et sur les **formes urbaines**. Ces thématiques explorent la manière dont les villes et villages intègrent la nature dans leur environnement bâti, favorisant un équilibre entre urbanisation et préservation des écosystèmes avec des villes plus vertes, durables et résilientes. L'objectif est de créer des environnements urbains plus agréables, sains et en accord avec les besoins des habitants et de la nature.

Une **première table** permettait de découvrir différents types de **formes urbaines** et différents types de tissus urbains. Le public pouvait sélectionner les formes urbaines leur plaisant le plus et expliquer ensuite dans quel tissu urbain il voyait cette forme exister.

La **seconde table** permettait de découvrir des propositions d'aménagements pour avoir plus de **nature en ville**. Les participants étaient amenés à s'exprimer sur leurs préférences et à proposer d'autres idées et envies d'aménagement.

Ce stand était animé par un représentant du Havre Seine Métropole et Rouge Vif. L'explication détaillée du stand est à retrouver sur le site internet du PLUi (<https://plui-lehavremetro.fr/mediatheque/>).



Les résultats :

Le travail de choix et d'expression sur les propositions faites a intéressé et a servi de déclencheur aux discussions, questions et expressions. Le public a semblé, sur ces ateliers, en attente de réponses face à leurs nombreuses questions, mettant en avant un besoin d'information et de pédagogie sur les sujets du PLUi. Ainsi, peu de gommettes et post-it ont été déposés au vu du nombre de personnes présentes, mais de nombreuses contributions spontanées ont émergé.

Sur la partie formes urbaines :

Expressions recueillies sur les différentes formes urbaines :

Habitat collectif (Tour Horizon)

Une volonté de développer ce type d'aménagement dans le centre-ville du Havre tout en limitant les hauteurs à celles des immeubles déjà existants et aux règles de hauteurs déjà existantes. La demande d'harmonie est ici forte.



Petit collectif

Ce type de petit collectif attire et est proposé pour le tissu historique de hameau dans une volonté de densification douce qui respecte pourtant la singularité des lieux.

Mixité petit collectif et maisons individuelles (Hameau du Carreau)

Là encore, ces formes urbaines mêlant collectif et individuel plaisent et sont proposées pour être implantées dans les tissus historiques de hameaux. L'impression d'un collectif massif et diminuant le confort et le cadre de vie des habitants semble s'éloigner pour laisser place à une vision de cohabitation de formes urbaines harmonisées et agréable à vivre.



Maison individuelle en bande (Grand Hameau)



Ce type d'aménagements est privilégié pour le tissu pavillonnaire. Des contraintes sont cependant à mettre en place pour les participants : ces constructions doivent permettre une conciliation du présent et du futur via une progressivité dans les règles d'urbanisme. Les hauteurs ne doivent ainsi pas varier de façon trop importante (passage d'un R+C à un R+2 par exemple).

Maison individuelle

De même, les maisons individuelles sont considérées comme à implanter dans les tissus pavillonnaires ainsi que les tissus historiques de hameaux. Cependant, le public exprime une volonté de densification de certaines parcelles qui doivent toutefois rester suffisamment grandes et sans collectif. Ces nouvelles parcelles doivent également respecter des limites séparatives cohérentes. Les citoyens rappellent également l'enjeu de pédagogie autour de la maison individuelle à engager car cette forme d'habitat reste encore le choix largement plébiscité par les habitants.



Maison individuelle, écoquartier (Les Charmilles)

Ce type de maison individuelle est plébiscité pour s'insérer dans les tissus historiques de hameaux ou les nouvelles zones de construction de tissus pavillonnaires. Le public exprime sa volonté de favoriser le développement des éco-quartiers (type éco-hameaux) en zone rurale afin de redensifier et redynamiser ces espaces tout en permettant

un développement démographique du territoire.

Ce qu'il faut retenir :

- Des craintes sont exprimées sur certains types de collectifs ou de maisons individuelles qui pourraient être difficile à commercialiser / revendre par la suite ;
- Une préférence historique qui va vers l'implantation d'habitats collectifs en centre-ville et de maisons individuelles dans des lieux plus traditionnellement individuels comme les zones pavillonnaires ou les hameaux mais des changements de point de vue se font sentir dans certaines réponses. Le petit collectif est identifié sur ces zones comme une possible (voire probable) solution d'avenir ;
- L'expression globale est celle d'une nécessité de densifier et de mettre en place des politiques publiques permettant de favoriser la réhabilitation des centres-bourg aujourd'hui désertés tout en limitant le développement de pavillons individuels et l'étalement urbain, notamment sur les terres agricoles. L'enjeu de développer le territoire de façon responsable semble adopté par les participants.
- La question du renouvellement urbain et de la densification des dents creuses en zones déjà construites est un enjeu aussi fort, peu abordée au travers du stand et des différentes interventions mais qui reste un incontournable de la politique foncière et en matière d'habitat à engager sur le territoire.

Sur la partie nature en ville :

Les participants ont utilisé les propositions comme de véritables supports de discussion et de contributions. De nombreuses attentes et envies ont ainsi été mises en avant dans cette partie du stand et peu de gommettes finalement positionnées :

1. Mobilier végétalisé	3 gommettes
2. Végétalisation des espaces	
3. Création d'espaces partagés	
4. Square végétalisé	3 gommettes
5. Végétalisation des projets	3 gommettes
6. Alignement d'arbres	

19 contributions ont été déposées via des post-it par les participants, signe que le sujet intéresse et que l'expression du public se fait spontanément :

1. *Pour favoriser le retour de la nature et de la biodiversité en ville (notamment en ville-centre), il est important de penser les projets en termes de plus-value écologique et donc de choisir des aménagements et des espèces hautement favorables à la biodiversité (oiseaux et pollinisateurs notamment). L'une des pistes pourrait être d'imposer une certaine diversité des espèces plantées (arbres, arbustes, haies, plantes) au moins pour les aménagements publics (les rangées monospécifiques et les gazons n'ont pas une grande valeur...).*
2. *Toiture végétalisée ou arbre en pot. Mais faire attention avec les valeurs écologiques*
3. *Choisir les essences pour les risques de sécurité (feuilles mortes qui bouchent les égouts et sur lesquelles on glisse). Peu importe l'essence au niveau écologique, c'est une question de risque.*
4. *Square Saint-Roch : enlever le béton des allées, même chose place de l'Hôtel de ville et avoir un revêtement dur mais perméable (volonté de prioriser la désimperméabilisation partout où cela est possible)*
5. *Lorsque l'on végétalise les toits il serait bénéfique de mettre autre chose que du gazon qui a peu d'intérêt pour la biodiversité et le climat, surtout si le toit n'est pas accessible...*
6. *Questionner la place de l'animal : nuisible, sauvage, domestique et sa place en ville (Le Havre) mais aussi à l'échelle de la communauté urbaine.*
7. *Prévoir des zones arborées pour les balades/espaces de jeux pour enfants...*
8. *Le PLUi devrait inclure le projet de renaturation de la falaise de Dollemard afin de restaurer l'habitat naturel des goélands, afin qu'ils quittent le centre-ville !!*
9. *Prévoir de la verdure dans les projets ou en compensation sur une autre zone. Ex : prévoir de réserver des terres agricoles à la verdure plutôt qu'au béton.*
10. *Accentuer la trame verte et bleue pour protéger l'animal en ville (corridor de biodiversité à créer ou préserver des espaces verts). (Valoriser et permettre les passages, trame verte, réflexion à mener sur leur habitat ou lieu de passage détruit lors de nouvelles constructions...)*
11. *Outil pédagogique qui calcule le CEV (Coefficient d'espace vert) (coefficient de pleine terre)*
12. *Coefficient de biotope à faire.*
13. *Concilier les aménagements, la nature, la vie végétale et animale ainsi que les activités humaines.*

14. *Favoriser les zones ombragées, par exemple à Saint-Roch avec l'eau et l'espace avec les arbres.*
15. *Concilier parkings et nature. Ne pas oublier les usages.*
16. *Faire des choses réglementaires facile à comprendre et à faire et avec des coûts abordables.*
17. *Sauvegarder les haies et les alignements en centre-ville.*
18. *Créer plus d'espaces verts au Havre, arborer les rues, permettant une diminution de la température.*
19. *Renforcer la renaturation de l'espace public Southampton avec des essences endogènes.*

Autres expressions recueillies pendant les échanges avec les participants :

1. *Il faut que les projets verts soient vraiment verts (ex des façades végétalisées dans les projets qui ne le sont finalement pas).*
2. *La voie verte n'est pas vraiment verte, il faudrait en faire une voie multimodale et changer le revêtement et développer les pistes cyclables depuis Montivilliers.*
3. *Le square Holker est très agréable alors que le square Saint-Roch a des revêtements vieux et à changer. La conception des parcs est à revoir. C'est la fin des parcs avec jardins à la française, nous sommes amenés à y passer plus de temps. Il faut rendre perméable les aménagements et avoir des espaces ombragés et frais.*
4. *Il faut penser à modifier les espaces qu'on traverse très souvent et utiliser des matériaux perméables tout en évitant l'effet « flaque » quand il pleut.*
5. *Dans le quartier Danton il y a eu un gros effort sur la végétalisation et une diminution de la bétonnisation. C'est à élargir, il ne faut pas se limiter à quelques rues. Il faut vraiment développer la notion d'agréable ! Rue Auguste Comte, il y a des blocs de terre avec des fleurs, plus aucune voiture sauf celles des résidents en soirée...*
6. *Il ne faut pas dire « tout est compensé parce qu'on a végétalisé les toits », les toits-terrasses sont bien mais ne doivent pas être un prétexte pour ne rien faire ailleurs.*
7. *Il faut effectuer des travaux sur le boulevard Albert 1^{er} (végétalisation, une voie unique...).*

Ce qu'il faut retenir :

- Mettre la biodiversité au cœur des projets d'aménagement en ville et favoriser la diversité des espèces plantées mais aussi des aménagements (ne pas faire un seul type d'aménagement nature en ville ou faire des plantations monospécifiques à l'intérêt écologique faible) ;
- Un besoin de désimperméabiliser la ville et de développer l'usage de matériaux drainants et infiltrants en lien avec une diminution du béton en ville ;
- La nature en ville comme support pour le cadre de vie : avoir des espaces agréables et de détente, ouverts à tous les âges, frais et ombragés pour les épisodes de chaleur, avec de l'eau, végétaliser les rues et tous les espaces possibles, etc. ;
- Accentuer la trame verte et bleue et repenser la place de la nature et de l'animal (même nuisible) en ville et en lien avec les activités humaines. Intégrer cette composante lors des projets de construction ;

- Conserver des espaces de pleine terre, protéger les terres non-urbanisées, notamment agricole, et compenser en dernier recours (principe ERC)

STAND 4 : CONCLUSION ET LIBRE EXPRESSION

Les participants étaient invités à s'exprimer librement sur leurs attentes et envies pour demain concernant le PLUi de leur territoire.

Ce stand se faisait en autonomie.

Les résultats de ce stand :

Ce sont 11 contributions qui ont été déposées sur ce stand :

1. *Une réunion publique à Montivilliers.*
2. *Faire vivre le PLUi une fois adopté en le mettant à disposition du public de manière pédagogique, interactive (IA ?) et claire.*
3. *Aire de stationnement conséquent autour du projet Tram – extension Montivilliers.*
4. *Prévoir des pistes cyclables pour les communes dites rurales.*
5. *Des espaces de créations de potagers sont-ils prévus ?*
6. *Restaurer les falaises de Dollemard afin d'y déplacer les goélands qui sont une nuisance en centre-ville.*
7. *Créer un document pour préserver les espaces natures/verts et leurs habitants (animaux sauvages...) et créer des espaces partagés/renaturés pour tous (habitats, animaux domestiques...) et s'occuper des espèces « nuisibles » (« protection » par la stérilisation...).*
8. *Repenser l'urbanisation du campus Lebon : mobilité douce, renaturation franche, en faire un espace de vie et pas seulement de passage.*
9. *Valoriser les bacs de Saint-Jouin-de-Bruneval en faisant par exemple venir des artistes.*
10. *Une idée : merci de bien vouloir éclairer la façade de l'Hôtel de ville avec de jolies lumières.*
11. *Entrée du port : les blocs de béton, peut-être les peindre de couleur pour rappeler les containers.*

Ce qu'il faut retenir :

- Une demande de concertation élargie, un besoin de venir à la rencontre de tous les habitants du territoire ;
- Une envie de s'approprier le PLUi et de le rendre compréhensible et accessible à la population durant ses années de mise en œuvre et après son approbation ;
- Une demande sur la création d'espaces partagés (potager, jardins...)
- Une demande de prise en compte et de préservation de la biodiversité ;
- Une envie de « beau » pour le territoire (éclairage, artistes, peinture...)
- Les mobilités futures (tram, vélo, etc.) au cœur des préoccupations pour le territoire de demain.

